

### **Concours professionnel d'inspecteur principal**

**Année 2015**

**Autorisations d'absence**

**et**

**prise en charge des frais de déplacement des candidats**

La direction générale a précisé les modalités d'organisation des nouvelles épreuves écrites du concours IPFIP 2015.

En raison de la perte d'un lot de copies concernant les deux épreuves du concours professionnel d'inspecteur principal des finances publiques qui se sont déroulées les 1er et 2 décembre 2014, et afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats, il a été décidé d'organiser à nouveau ces deux épreuves, les 19 et 20 février 2015.

A ce titre, et conformément à la réglementation en matière de temps de travail (instruction générale harmonisée en ligne sur NAUSICAA - titre I - partie 3 - chapitre 2 - section 2), tous les candidats à nouveau convoqués pourront bénéficier de trois journées d'autorisation d'absence les 18 (veille de concours), 19 et 20 février 2015.

Il est rappelé que lorsqu'une ou plusieurs de ces journées correspondent à un jour d'absence du fait d'un temps partiel, il convient de rétablir les droits des agents concernés.

L'agent devra produire une attestation de présence prouvant sa participation aux épreuves.

Par ailleurs, les agents qui participeront à ces épreuves hors de leurs résidences administrative et familiale, pourront bénéficier de la prise en charge de leurs frais de déplacement (transport, repas et éventuellement hébergement) dans les conditions prévues par la note RH1A/2011/01/12287 du 4 février 2011 relative à la prise en charge des frais engagés par les candidats lors de leur participation à des concours, sélections et examens professionnels organisés par la DGFIP et d'autres administrations.

**Après un raté de l'administration en 2013 sur le même concours, cela commence à faire beaucoup pour une promotion déjà très sélective. Les candidats sont maintenant convoqués pour composer à nouveau mais durant la période scolaire de février. Pour la CFTC DGFIP, il s'agit bien plus qu'un simple désagrément comme l'administration l'a indiqué aux candidats.**

**Par conséquent, la CFTC DGFIP demande que le passage au concours IPFIP 2015 ne soit pas comptabilisé dans les 5 passages maximum possibles à cette sélection.**

---

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - CFTC DGFIP  
Bâtiment Condorcet - 6, rue Louise WEISS  
75 703 Paris cedex 13  
Tel 01 44 97 32 74 - Fax 01 44 97 33 11

E-mail : [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com) Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

**LE SYNDICAT CFTC DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF**